



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Taux

Question écrite n° 39948

Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur les difficultés que rencontrent les écoles de musique, les harmonies et les sociétés musicales en général lorsqu'il s'agit de remplacer les instruments, d'étendre l'enseignement, d'incorporer des instruments nouveaux ou d'accroître le nombre de musiciens. L'achat des instruments de musique représente une telle charge que nombre d'écoles, de sociétés et d'associations musicales sont contraintes de limiter leur activité. D'autre part, les jeunes qui quittent les écoles, leurs études terminées, doivent, s'ils veulent continuer leur pratique musicale, acheter leur propre instrument, ce que la grande majorité d'entre eux ne peuvent faire en raison du coût élevé des instruments. Cela freine et met en cause le développement de la culture musicale en France. C'est pourquoi il lui demande s'il n'entend pas ramener à 7 p 100 (au lieu de 33 p 100 actuellement) le taux de TVA perçue sur le prix des instruments de musique, comme il l'a fait pour les disques et les cassettes.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39948

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2087